

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2020**

**Nombre de membres**

En exercice : 54  
Présents : 50  
Votants : 54  
Suffrages exprimés : 54

**Vote**

Pour : 51  
Blancs : 2  
Nul : 1

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Agde, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.

**Présent(e)s titulaires :** Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Claude ALLINGRI, Jean AUGÉ, Bernard AURIOL, Gérard BARRAU, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Alain CARALP, Thierry CAZALS, Gwendoline CHAUDOIR, Benoît D'ABBADIE, Gilles D'ETTORE, Jordan DARTIER, Jean-Charles DESPLAN, Laurent DURBAN, Francis FORTE, Sébastien FREY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Jean-Michel GUITTARD, Michel GUTTON, Michel HERAIL, Frédéric LACAS, Jacques LIBRETTI, Christophe LLOP, Yann LLOPIS, Michel LOUP, Jacques MAURAND, Thierry MAURAT, Didier MICHEL, Sylvain MILLAU, Michel MOULIN, Gérard NICOLAS, Hervé OBIOLS, Christophe PASTOR, Stéphane PEPIN-BONNET, Serge PESCE, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Armand RIVIERE, Bénénger SARDA, Fabrice SOLANS, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS, Michel TRILLES et Luc ZENON, conseillers syndicaux.

**Date de convocation**

16 septembre 2020

**Présent(e)s suppléant(e)s :** Messieurs Thierry CALMEL et Najah ALAMI, conseillers syndicaux suppléants.

**Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats :** Madame Bénédicte FIRMIN, Messieurs Alain BIOLA, Vincent GAUDY et Robert MENARD, conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Monsieur Michel HERAIL, Madame Florence TAILLADE, Messieurs Laurent DURBAN et Benoît D'ABBADIE, conseillers syndicaux.

**Date de transmission en sous-préfecture**

.....

**Absent(e)s excusé(e)s suppléé(e)s :** Monsieur Alain CASTAN et Madame Laurence RUL, conseillers syndicaux.

**Date d'affichage**

.....

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Francis FORTE

**OBJET : ELECTION DU 10<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT DU SCOT DU BITERROIS**

Rapporteur : Le Président

**Délibération**

**N° 2020-19**

Mesdames, Messieurs,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 et L.2122-7;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2004-II-033 du 20 janvier 2004, portant création du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2013-1-2439 portant modification de l'arrêté n° 2013-1-301 relatif à la composition du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2017-1-1155 portant modification de la composition et du siège du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes La Domitienne en date du mercredi 15 juillet 2020 ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en date du mardi 21 juillet 2020 ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud-Hérault en date du jeudi 23 juillet 2020 ;



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS**

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Les Avant-Monts en date du lundi 27 juillet 2020 ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée en date du lundi 14 septembre 2020 ;

**Considérant** le renouvellement général des conseils municipaux ;

**Considérant** les statuts du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois adoptés en date du 25 janvier 2014 et modifiés le 14 février 2017 ;

**Considérant** que la condition de quorum est remplie.

Le Président, préside à l'élection.

**Considérant** le vote du comité syndical du 24 septembre 2020 de la délibération n°3, déterminant le nombre de vice-Présidents à 10, il convient de procéder à l'élection du 10<sup>ème</sup> vice-Président.

Il est procédé à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue.

Il est rappelé que si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président propose au Comité syndical de procéder à l'élection du 10<sup>ème</sup> vice-Président et fait appel à candidature.

Le Président présente la candidature de : Francis FORTE

Il fait procéder au vote au scrutin secret.

Seront précisés dans la délibération les détails des résultats du scrutin.

Le Comité Syndical, après dépouillement des votes et à la majorité :

- **DESIGNE** Francis FORTE en qualité de 10<sup>ème</sup> vice-Président du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois ;
- **PREND ACTE** de son installation immédiate ;
- **PRECISE** que le procès-verbal de l'élection sera annexé à la délibération.

Le Comité Syndical **ADOpte** cette proposition à l'unanimité  
Ainsi délibéré à Agde, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,



## PROCES-VERBAL

### Séance d'installation du Comité Syndical

---

**Jeudi 24 septembre 2020**  
**Palais des Congrès du Cap d'Agde**

**Le Président accueille les élus pour l'installation du Comité Syndical du SCoT du Biterrois et l'élection du Président, des vice-Présidents et des membres du Bureau.**

#### **Présent(e)s titulaires**

Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Claude ALLINGRI, Jean AUGE, Bernard AURIOL, Gérard BARRAU, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Alain CARALP, Thierry CAZALS, Gwendoline CHAUDOIR, Benoît D'ABBADIE, Gilles D'ETTORE, Jordan DARTIER, Jean-Charles DESPLAN, Laurent DURBAN, Francis FORTE, Sébastien FREY, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Jean-Michel GUITTARD, Michel GUTTON, Michel HERAIL, Frédéric LACAS, Jacques LIBRETTI, Christophe LLOP, Yann LLOPIS, Michel LOUP, Jacques MAURAND, Thierry MAURAT, Robert MENARD, Didier MICHEL, Sylvain MILLAU, Michel MOULIN, Gérard NICOLAS, Hervé OBIOLS, Christophe PASTOR, Stéphane PEPIN-BONNET, Serge PESCE, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Armand RIVIERE, Bérénger SARDA, Fabrice SOLANS, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS, Michel TRILLES et Luc ZENON, conseillers syndicaux.

**Présent(e)s suppléant(e)s** : Messieurs Thierry CALMEL et Najah ALAMI, conseillers syndicaux suppléants.

**Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats** : Madame Bénédicte FIRMIN, Messieurs Alain BIOLA, Vincent GAUDY et Robert MENARD, conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Monsieur Michel HERAIL, Madame Florence TAILLADE, Messieurs Laurent DURBAN et Benoît D'ABBADIE, conseillers syndicaux.

**Absent(e)s excusé(e)s suppléé(e)s** : Monsieur Alain CASTAN et Madame Laurence RUL, conseillers syndicaux.

#### **1. Installation du Comité Syndical suite au renouvellement des Conseils Municipaux**

Le Président après avoir donné lecture de la désignation des délégués des 5 EPCI qui constituent le Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois :

- délibération du Conseil Communautaire de de la Communauté de Communes La Domitienne le mercredi 15 juillet 2020,
- délibération du Conseil Communautaire de de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée le mardi 21 juillet 2020,

- délibération du Conseil Communautaire de de la Communauté de Communes Sud-Hérault le jeudi 23 juillet 2020,
- délibération du Conseil Communautaire de de la Communauté de Communes Les Avant-Monts le lundi 27 juillet 2020,
- délibération du Conseil Communautaire de de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée le lundi 14 septembre 2020,

#### **Le Président a déclaré installés dans leurs fonctions :**

Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Claude ALLINGRI, Jean AUGÉ, Bernard AURIOL, Gérard BARRAU, Alain BIOLA, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Alain CARALP, Alain CASTAN, Thierry CAZALS, Gwendoline CHAUDOIR, Benoît D'ABBADIE, Gilles D'ETTORE, Jordan DARTIER, Jean-Charles DESPLAN, Laurent DURBAN, Bénédicte FIRMIN, Francis FORTE, Sébastien FREY, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Jean-Michel GUITTARD, Michel GUTTON, Michel HERAIL, Frédéric LACAS, Jacques LIBRETTI, Christophe LLOP, Yann LLOPIS, Michel LOUP, Jacques MAURAND, Thierry MAURAT, Robert MENARD, Didier MICHEL, Sylvain MILLAU, Michel MOULIN, Gérard NICOLAS, Hervé OBIOLS, Christophe PASTOR, Stéphane PEPIN-BONNET, Serge PESCE, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Armand RIVIERE, Laurence RUL, Bérenger SARDA, Fabrice SOLANS, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS, Michel TRILLES et Luc ZENON, **conseillers syndicaux titulaires;**

Mesdames et Messieurs, Nourredine ABID, Najah ALAMI, Gérard ANGELI, Christine ANTOINE, Jean-Louis AYCART, Danièle AZEMAR, Daniel BALLESTER, Gérard BARO, Oscar BONAMY, Jérôme BONNAFOUX, Stéphanie BOURGEOIS, Simone BUJALDON, Thierry CALMEL, Clément CHAPPERT, Catherine CIANNI, Alain D'AMATO, Georgia DE SAINT-PIERRE, Jacques DHAM, Céline DUBOIS, Jacques DUPIN, Henri FABRE-LUCE, Michel FARENC, Alberte FREY, Alexandra FUCHS, Joséphine GROLEAU, Jean-François GUIBBERT, Olivier HENRY, Vincent HUGO-CONTE, Laetitia LAFARE, Patrick LARIO, Murielle LE GOFF, Sylviane LORIZ GOMEZ, Yvon MARTINEZ, Emmanuelle MENARD, Stéphanie NAVARRO, Aina-Marie PECH, Perrine PELAEZ, Jean-Pierre PEREZ, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, Véronique REY, Nicole RIGAUD, Jacques ROMERO, Philippe ROUCAIROL, Henri SANCHEZ, Bernard SAUCEROTTE, Mélanie SAYSET, Edgar SICARD, Brigitte SOULET, René VERDEIL, Philippe VIDAL, Claude VISTE et Jean-Claude VIVANCOS, **conseillers syndicaux suppléants.**

#### **2. Election du Président du Syndicat Mixte du SCOT :**

Le Doyen Monsieur Jacques LIBRETTI, a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, il a compté 50 conseillers présents et a constaté que le quorum était atteint.

Monsieur Jacques LIBRETTI, doyen d'âge a pris la Présidence, et après avoir donné lecture des articles L 2122-4 à L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales il a invité les élus du Comité Syndical à procéder à l'élection du Président conformément aux dispositions de l'article L2122-7.

Monsieur LIBRETTI a procédé à un appel à candidature.

S'est déclaré candidat Monsieur Gilles D'ETTORE.

Chaque Conseiller Syndical a déposé lui-même son bulletin de vote écrit sur papier dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement a eu lieu immédiatement après le vote du dernier conseiller. L'ensemble des bulletins a été placé dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

### **Résultats du scrutin**

Nombre de votants : 54  
Nombre de suffrages exprimés : 54  
Nombre de suffrages favorables : 53  
Nombre de suffrages blancs : 1  
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0  
Majorité absolue : 28

Nom(s) et prénom(s) du ou des candidat(s)	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>Gilles D'ETTORE</b>	53	Cinquante trois

**Monsieur Gilles D'ETTORE a été proclamé Président et immédiatement installé.**

### **3. Détermination du nombre de vice-Présidents et du nombre de membres du Bureau :**

Le Président a indiqué qu'n application de l'article L.5211-10 de CGCT, modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, qui précise que :

*« Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Pour les métropoles, le nombre de vice-présidents est fixé à vingt. »*

En conséquence avec 54 conseillers le nombre de vice-Présidents ne peut dépasser 11 élus, soit 20% de l'organe délibérant. En vertu de ces dispositions le Conseil Syndical a fixé à 10 le nombre de vice-Présidents.

#### **Composition du Bureau:**

- 1 Président
- 10 Vice-Présidents

#### **4. Election du 1<sup>er</sup> vice-Président du Syndicat Mixte du SCoT :**

Le Président, Monsieur Gilles D'ETTORE a invité les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du 1<sup>er</sup> vice-Président conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Gilles D'ETTORE a procédé à un appel à candidature.

S'est déclaré candidat Monsieur Robert MENARD.

Chaque Conseiller Syndical a déposé lui-même son bulletin de vote écrit sur papier dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement a eu lieu immédiatement après le vote du dernier conseiller. L'ensemble des bulletins a été placé dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

#### **Résultats du scrutin**

Nombre de votants : 54

Nombre de suffrages exprimés : 54

Nombre de suffrages favorables : 35

Nombre de suffrages blancs : 17

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

Majorité absolue : 28

Nom(s) et prénom(s) du ou des candidat(s)	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>Robert MENARD</b>	35	Trente cinq

**Monsieur Robert MENARD a été proclamé 1<sup>er</sup> vice-Président et immédiatement installé.**

#### **5. Election du 2<sup>ème</sup> vice-Président du Syndicat Mixte du SCoT :**

Le Président, Monsieur Gilles D'ETTORE a invité les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du 2<sup>ème</sup> vice-Président conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Gilles D'ETTORE a procédé à un appel à candidature.

S'est déclaré candidat Monsieur Didier MICHEL.

Chaque Conseiller Syndical a déposé lui-même son bulletin de vote écrit sur papier dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement a eu lieu immédiatement après le vote du dernier conseiller. L'ensemble des bulletins a été placé dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

**Résultats du scrutin**

Nombre de votants : 54  
 Nombre de suffrages exprimés : 54  
 Nombre de suffrages favorables : 53  
 Nombre de suffrages blancs : 1  
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0  
 Majorité absolue : 28

Nom(s) et prénom(s) du ou des candidat(s)	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>Didier MICHEL</b>	53	Cinquante trois

**Monsieur Didier MICHEL a été proclamé 2<sup>ème</sup> vice-Président et immédiatement installé.**

**6. Election du 3<sup>ème</sup> vice-Président du Syndicat Mixte du SCoT :**

Le Président, Monsieur Gilles D'ETTORE a invité les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du 3<sup>ème</sup> vice-Président conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Gilles D'ETTORE a procédé à un appel à candidature.

S'est déclaré candidat Monsieur Didier BRESSON.

Chaque Conseiller Syndical a déposé lui-même son bulletin de vote écrit sur papier dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement a eu lieu immédiatement après le vote du dernier conseiller. L'ensemble des bulletins a été placé dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

**Résultats du scrutin**

Nombre de votants : 54  
 Nombre de suffrages exprimés : 54  
 Nombre de suffrages favorables : 43  
 Nombre de suffrages blancs : 10  
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 1  
 Majorité absolue : 28

Nom(s) et prénom(s) du ou des candidat(s)	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>Didier BRESSON</b>	43	Quarante trois

**Monsieur Didier BRESSON a été proclamé 3<sup>ème</sup> vice-Président et immédiatement installé.**

#### **7. Election du 4<sup>ème</sup> vice-Président du Syndicat Mixte du SCoT :**

Le Président, Monsieur Gilles D'ETTORE a invité les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du 3<sup>ème</sup> vice-Président conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Gilles D'ETTORE a procédé à un appel à candidature.

S'est déclaré candidat Monsieur Serge PESCE.

Chaque Conseiller Syndical a déposé lui-même son bulletin de vote écrit sur papier dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement a eu lieu immédiatement après le vote du dernier conseiller. L'ensemble des bulletins a été placé dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

#### **Résultats du scrutin**

Nombre de votants : 54  
 Nombre de suffrages exprimés : 54  
 Nombre de suffrages favorables : 54  
 Nombre de suffrages blancs : 0  
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0  
 Majorité absolue : 28

Nom(s) et prénom(s) du ou des candidat(s)	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>Serge PESCE</b>	54	Cinquante quatre

**Monsieur Serge PESCE a été proclamé 4<sup>ème</sup> vice-Président et immédiatement installé.**



### **8. Election du 5<sup>ème</sup> vice-Président du Syndicat Mixte du SCoT :**

Le Président, Monsieur Gilles D'ETTORE a invité les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du 3<sup>ème</sup> vice-Président conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Gilles D'ETTORE a procédé à un appel à candidature.

S'est déclaré candidat Monsieur Jacques LIBRETTI.

Chaque Conseiller Syndical a déposé lui-même son bulletin de vote écrit sur papier dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement a eu lieu immédiatement après le vote du dernier conseiller. L'ensemble des bulletins a été placé dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

#### **Résultats du scrutin**

Nombre de votants : 54  
Nombre de suffrages exprimés : 54  
Nombre de suffrages favorables : 52  
Nombre de suffrages blancs : 2  
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0  
Majorité absolue : 28

Nom(s) et prénom(s) du ou des candidat(s)	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>Jacques LIBRETTI</b>	52	Cinquante deux

**Monsieur Jacques LIBRETTI a été proclamé 5<sup>ème</sup> vice-Président et immédiatement installé.**

### **9. Election du 6<sup>ème</sup> vice-Président du Syndicat Mixte du SCoT :**

Le Président, Monsieur Gilles D'ETTORE a invité les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du 3<sup>ème</sup> vice-Président conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Gilles D'ETTORE a procédé à un appel à candidature.

S'est déclaré candidat Monsieur Hervé OBIOLS.

Chaque Conseiller Syndical a déposé lui-même son bulletin de vote écrit sur papier dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement a eu lieu immédiatement après le vote du dernier conseiller. L'ensemble des bulletins a été placé dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

**Résultats du scrutin**

Nombre de votants : 54  
Nombre de suffrages exprimés : 54  
Nombre de suffrages favorables : 52  
Nombre de suffrages blancs : 2  
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0  
Majorité absolue : 28

Nom(s) et prénom(s) du ou des candidat(s)	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>Hervé OBIOLS</b>	52	Cinquante deux

**Monsieur Hervé OBIOLS a été proclamé 6<sup>ème</sup> vice-Président et immédiatement installé.**

**10. Election du 7<sup>ème</sup> vice-Président du Syndicat Mixte du SCOT :**

Le Président, Monsieur Gilles D'ETTORE a invité les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du 7<sup>ème</sup> vice-Président conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Gilles D'ETTORE a procédé à un appel à candidature.

Se sont déclarés candidats Messieurs Frédéric LACAS et Christophe THOMAS.

Chaque Conseiller Syndical a déposé lui-même son bulletin de vote écrit sur papier dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement a eu lieu immédiatement après le vote du dernier conseiller. L'ensemble des bulletins a été placé dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

**Résultats du scrutin**

Nombre de votants : 54  
Nombre de suffrages exprimés : 54  
Nombre de suffrages favorables à Christophe THOMAS: 32  
Nombre de suffrages favorables à Frédéric LACAS: 20  
Nombre de suffrages blancs : 2  
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0  
Majorité absolue : 28

Nom(s) et prénom(s) du ou des candidat(s)	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>Christophe THOMAS</b>	32	Trente deux
<b>Frédéric LACAS</b>	20	Vingt

**Monsieur Christophe THOMAS a été proclamé 7<sup>ème</sup> vice-Président et immédiatement installé.**

**11. Election du 8<sup>ème</sup> vice-Président du Syndicat Mixte du SCoT :**

Le Président, Monsieur Gilles D'ETTORE a invité les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du 3<sup>ème</sup> vice-Président conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Gilles D'ETTORE a procédé à un appel à candidature.

S'est déclaré candidat Monsieur Michel GUTTON.

Chaque Conseiller Syndical a déposé lui-même son bulletin de vote écrit sur papier dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement a eu lieu immédiatement après le vote du dernier conseiller. L'ensemble des bulletins a été placé dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

**Résultats du scrutin**

Nombre de votants : 54  
 Nombre de suffrages exprimés : 54  
 Nombre de suffrages favorables : 52  
 Nombre de suffrages blancs : 2  
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0  
 Majorité absolue : 28

Nom(s) et prénom(s) du ou des candidat(s)	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>Michel GUTTON</b>	52	Cinquante deux

**Monsieur Michel GUTTON été proclamé 8<sup>ème</sup> vice-Président et immédiatement installé.**

**12. Election du 9<sup>ème</sup> vice-Président du Syndicat Mixte du SCoT :**

Le Président, Monsieur Gilles D'ETTORE a invité les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du 7<sup>ème</sup> vice-Président conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Gilles D'ETTORE a procédé à un appel à candidature.

Se sont déclarés candidats Messieurs Frédéric LACAS et Christophe PASTOR.

Chaque Conseiller Syndical a déposé lui-même son bulletin de vote écrit sur papier dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement a eu lieu immédiatement après le vote du dernier conseiller. L'ensemble des bulletins a été placé dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

**Résultats du scrutin**

Nombre de votants : 54

Nombre de suffrages exprimés : 54

Nombre de suffrages favorables à Christophe PASTOR: 33

Nombre de suffrages favorables à Frédéric LACAS: 20

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Majorité absolue : 28

Nom(s) et prénom(s) du ou des candidat(s)	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>Christophe PASTOR</b>	33	Trente trois
<b>Frédéric LACAS</b>	20	Vingt

**Monsieur Christophe PASTOR a été proclamé 9<sup>ème</sup> vice-Président et immédiatement installé.**

**13. Election du 10<sup>ème</sup> vice-Président du Syndicat Mixte du SCoT :**

Le Président, Monsieur Gilles D'ETTORE a invité les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du 3<sup>ème</sup> vice-Président conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Gilles D'ETTORE a procédé à un appel à candidature.

S'est déclaré candidat Monsieur Francis FORTE.

Chaque Conseiller Syndical a déposé lui-même son bulletin de vote écrit sur papier dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement a eu lieu immédiatement après le vote du dernier conseiller. L'ensemble des bulletins a été placé dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

**Résultats du scrutin**

Nombre de votants : 54  
Nombre de suffrages exprimés : 54  
Nombre de suffrages favorables : 51  
Nombre de suffrages blancs : 2  
Nombre de suffrages déclarés nuls : 1  
Majorité absolue : 28

Nom(s) et prénom(s) du ou des candidat(s)	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Francis FORTE	51	Cinquante un

**Monsieur Francis FORTE été proclamé 10<sup>ème</sup> vice-Président et immédiatement installé.**

**14. Clôture du procès-verbal :**





Le présent procès-verbal a été dressé et clos le jeudi 24 septembre à 19h30, et après lecture, signé par le Président et l'ensemble des Conseillers Syndicaux.

Le Président  
Gilles D'ETIENNE



## Procès-verbal Installation du Comité Syndical

Palais des Congrès – CAP D'AGDE  
Jeudi 24 septembre 2020

NOMS - PRENOMS	EPCI	SIGNATURES
<i>PRESENTS</i>		
ABELLA Gérard	CABM	
ALLINGRI Claude	CABM	
AUGE Jean	CAHM	
AURIOL Bernard	CABM	
BARRAU Gérard	CAHM	
BIOLA Alain	CABM	
BOUYALA Rémi	CAHM	
BOYER Gérard	CABM	
BRESSON Didier	CABM	
CARALP Alain	CC La Domitienne	
CASTAN Alain	CC La Domitienne	TRICIER Y CALMEL 

NOMS - PRENOMS	EPCI	SIGNATURES
<i>PRESENTS</i>		
CAZALS Thierry	CC Sud Hérault	
CHAUDOIR Gwendoline	CAHM	
D'ABBADIE Benoît	CABM	
D'ETTORE Gilles	CAHM	
DARTIER Jordan	CAHM	
DESPLAN Jean-Charles	CAHM	
DURBAN Laurent	CAHM	
FIRMIN Bénédicte	CABM	
FORTÉ Francis	CC AM	
FREY Sébastien	CAHM	
GAUDY Vincent	CAHM	
GELLY Bertrand	CABM	
GELY Robert	CABM	
GUITTARD Jean-Michel	CC AM	
GUTTON Michel	CAHM	

NOMS - PRENOMS	EPCI	SIGNATURES
<i>PRESENTS</i>		
HERAIL Michel	CABM	
LACAS Frédéric	CABM	
LIBRETTI Jacques	CC AM	
LLOP Christophe	CABM	
LLOPIS Yann	CAHM	
LOUP Michel	CABM	
MAURAND Jacques	CC Sud Hérault	
MAURAT Thierry	CC La Domitienne	
MENARD Robert	CABM	
MICHEL Didier	CAHM	
MILLAU Sylvain	CC La Domitienne	
MOULIN Michel	CABM	
NICOLAS Gérard	CC AM	
OBIOLS Hervé	CC Sud Hérault	
PASTOR Christophe	CABM	



NOMS - PRENOMS	EPCI	SIGNATURES
	<i>PRESENTS</i>	
PEPIN-BONET Stéphane	CAHM	
PESCE Serge	CC La Domitienne	
PISSARRO Elisabeth	CABM	
RENAU Jean-Claude	CABM	
RENAUD Daniel	CAHM	
RIVIERE Armand	CAHM	
RUL Laurence	CABM	
SARDA Bérenger	CC Sud Hérault	
SOLANS Fabrice	CABM	
TAILLADE Florence	CABM	
THOMAS Christophe	CABM	
TRILLES Michel	CC AM	
ZENON Luc	CABM	